#### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département de la LOZERE

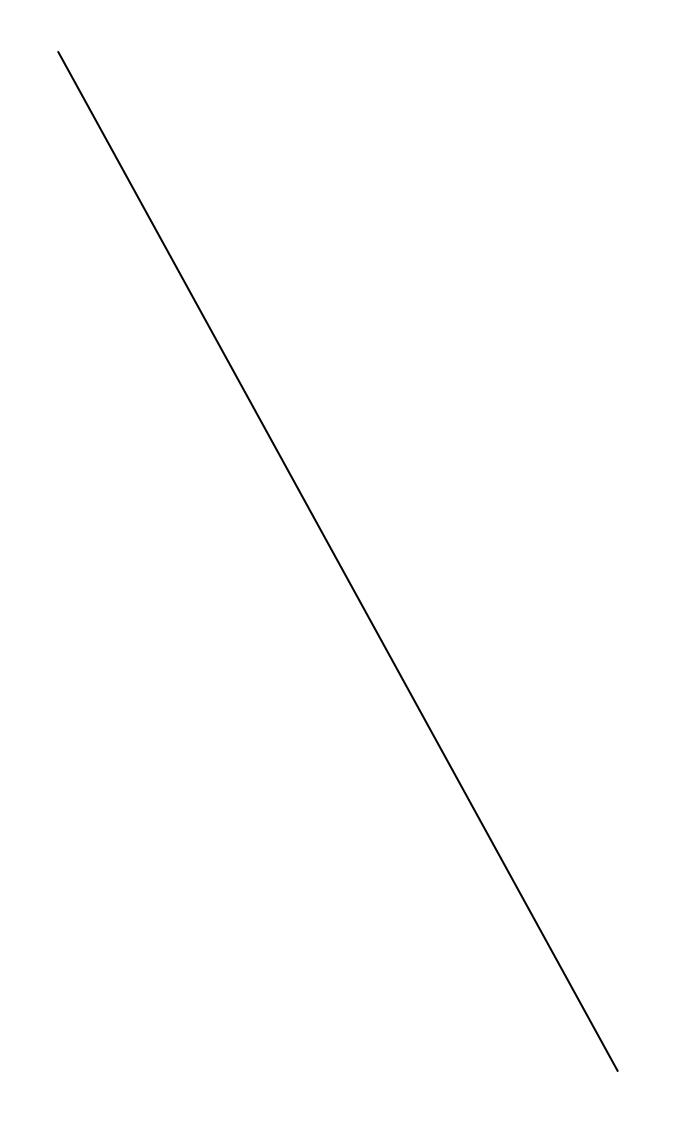
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE en mairie – 48220 ST MAURICE DE VENTALON

\_\_\_\_\_

#### Séance du 28 MARS 2012

# **ORDRE DU JOUR**

- o Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire du 29 février 2012,
- o Bilan d'activité 2011 : maison de l'emploi, Relais Services Publics et Cyber-base,
- O Site internet communauté de communes,
- o <u>DELIBERATIONS</u>
- Bail gendarmerie, avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage,
- Emprunt maison de «Marie »,
- o Vote des quatre taxes,
- o Concours prairies fleuries,
- o Points sur les projets en cours,
- o Comptes rendus réunions/commissions,
- Questions diverses



		Extrait du registre des délibérations de la COMMUNAUTE de COMMUNES des CEVENNES au MONT LOZERE
Nombre de conseillers		
en exercice:	15	
présents :	10	Séance du mercredi 28 mars 2012
ayant pris part		
à la délibération :	10	

L'an deux mille douze et le vingt huit mars à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

<u>Titulaires présents</u>: Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

<u>Suppléants présents</u>: Nils BJORNSON-LANGEN (Fraissinet-de-Lozère) suppléant de Dominique MOLINES ; Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

<u>Excusés</u>: Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon).

Jean-Paul VELAY a été nommé secrétaire de séance.

### Objet : Relais Services Publics du Pont de Montvert : avenant à la convention de labellisation

Le président informe le conseil communautaire de l'agrandissement de l'offre concernant le Relais Services Publics du Pont de Montvert. Offre ouverte à de nouveaux partenaires. Un avenant au contrat doit donc être signé avec l'Etat.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- autorise le président à signer l'avenant à la convention de labellisation du Relais Services Publics du Pont de Montvert dans le but d'y intégrer de nouveaux partenaires.

Ainsi fait et délibéré, le 28/03/2012. Ont signé au registre tous les membres présents.

		Extrait du registre des délibérations de la COMMUNAUTE de COMMUNES des CEVENNES au MONT LOZERE
Nombre de conseillers		
en exercice:	15	
présents :	10	Séance du mercredi 28 mars 2012
ayant pris part		
à la délibération :	10	

L'an deux mille douze et le vingt huit mars à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

<u>Titulaires présents</u>: Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

<u>Suppléants présents</u>: Nils BJORNSON-LANGEN (Fraissinet-de-Lozère) suppléant de Dominique MOLINES ; Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

<u>Excusés</u> : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon).

Jean-Paul VELAY a été nommé secrétaire de séance.

## Objet: Contrat Educatif Local 2011-2014

Le Président donne lecture du projet de contrat pour le renouvellement du Contrat Educatif Local sur trois ans.

Afin de pouvoir continuer de proposer aux enfants et aux jeunes du territoire, par l'intermédiaire des associations et des professionnels, diverses activités culturelles et sportives permettant de favoriser le développement, l'épanouissement et d'ouvrir différents modes d'apprentissage aux jeunes,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Président à signer le Contrat Educatif Local 2011-2014 avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Ainsi fait et délibéré, le 28/03/2012. Ont signé au registre tous les membres présents.

		Extrait du registre des délibérations de la COMMUNAUTE de COMMUNES des CEVENNES au MONT LOZERE
Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 10 ayant pris part		Séance du mercredi 28 mars 2012
à la délibération :	10	

L'an deux mille douze et le vingt huit mars à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

<u>Titulaires présents</u>: Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

<u>Suppléants présents</u>: Nils BJORNSON-LANGEN (Fraissinet-de-Lozère) suppléant de Dominique MOLINES ; Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

<u>Excusés</u>: Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon).

Jean-Paul VELAY a été nommé secrétaire de séance.

#### **Objet: VOTE DES QUATRE TAXES LOCALES**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Le conseil communautaire vote un produit nécessaire à l'équilibre du budget de 87 550  $\in$  .

Déductions faites du produit de la CVAE et des allocations compensatrices, addition faite du reversement de la Garantie Individuelle de Ressource, le produit réel est de 89 082 €.

Les taux des taxes sont modifiés comme suit pour 2012 :

Taxe d'habitation : 2.33 % pour un produit attendu de 31 641 €
Taxe foncière bâtie : 2.88 % pour un produit attendu de 25 063 €
Taxe foncière non bâtie : 56.90% pour un produit attendu de 28 678 €

Cotisation foncière des entreprises : 4.94% pour un produit attendu de 3 675 €

Ainsi fait et délibéré, le 28/03/2012. Ont signé au registre tous les membres présents.

		Extrait du registre des délibérations de la COMMUNAUTE de COMMUNES des CEVENNES au MONT LOZERE
Nombre de conseillers		
en exercice:	15	
présents :	10	Séance du mercredi 28 mars 2012
ayant pris part		
à la délibération :	10	

L'an deux mille douze et le vingt huit mars à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

<u>Titulaires présents</u>: Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

<u>Suppléants présents</u>: Nils BJORNSON-LANGEN (Fraissinet-de-Lozère) suppléant de Dominique MOLINES ; Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

<u>Excusés</u>: Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon).

Jean-Paul VELAY a été nommé secrétaire de séance.

# <u>Objet : Avenant à la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une caserne de gendarmerie au Pont de Monvert.</u>

Le Président informe le conseil communautaire qu'une rencontre a eu lieu avec le Percepteur de Florac et la SA d'HLM Lozère Habitations concernant les modalités financières sur les travaux liés à la construction de la caserne de gendarmerie entre les deux structures. Il y a lieu, suite à cet entretien, de faire un avenant à la convention citée en objet, afin d'éclaircir quelques points et notamment le reversement des subventions au mandataire.

#### Après en avoir délibéré:

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une caserne de gendarmerie au Pont de Montvert.

Ainsi fait et délibéré, le 28/03/2012. Ont signé au registre tous les membres présents.

		Extrait du registre des délibérations de la COMMUNAUTE de COMMUNES des CEVENNES au MONT LOZERE
Nombre de conseillers		
en exercice:	15	
présents :	10	Séance du mercredi 28 mars 2012
ayant pris part		
à la délibération :	10	

L'an deux mille douze et le vingt huit mars à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

<u>Titulaires présents</u>: Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

<u>Suppléants présents</u>: Nils BJORNSON-LANGEN (Fraissinet-de-Lozère) suppléant de Dominique MOLINES ; Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

<u>Excusés</u>: Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon).

<u>Jean-Paul VELAY a été nommé secrétaire de séance.</u>

# <u>Objet : budget général création d'un service pour les travaux de la réhabilitation de la Maison de Marie à Fraissinet-de-Lozère.</u>

Afin de différencier les travaux de la partie logement personnel et de la partie local professionnel pour l'accueil d'une résidence d'entrepreneur à la « maison de Marie » sur la commune de Fraissinet-de-Lozère,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de créer un service sur l'opération 119 du budget général qui retracera les dépenses et les recettes liées au local professionnel pour l'accueil d'une résidence d'entrepreneur à la « maison de Marie » sur la commune de Fraissinet-de-Lozère.
- Demande auprès des impôts de Florac, que ce service soit assujetti à la TVA au réel.
- Autorise le président à signer les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 28/03/2012. Ont signé au registre tous les membres présents.

		Extrait du registre des délibérations de la COMMUNAUTE de COMMUNES des CEVENNES au MONT LOZERE
Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 10 ayant pris part		Séance du mercredi 28 mars 2012
à la délibération :	10	

L'an deux mille douze et le vingt huit mars à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

<u>Titulaires présents</u>: Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

<u>Suppléants présents</u>: Nils BJORNSON-LANGEN (Fraissinet-de-Lozère) suppléant de Dominique MOLINES ; Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

<u>Excusés</u> : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon).

Jean-Paul VELAY a été nommé secrétaire de séance.

## Objet : crèche de St Frézal de Ventalon

Le Président informe les élus que les effectifs de la crèche de St Frézal-de-Ventalon sont en régression depuis quelques temps et que l'association « Trait d'Union » préconise de transférer un jour d'ouverture sur la crèche du Pont de Montvert.

La crèche de St Frézal de Ventalon serait ouverte un jour par semaine au lieu de deux et celle du Pont de Montvert quatre jours au lieu de trois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise l'association « Trait d'Union » à transférer un jour d'ouverture de la crèche de St Frézal-de-Ventalon sur la commune du Pont de Montvert à compter de ce jour.
- Mandate le Président pour signer les documents utiles à cette décision

Ainsi fait et délibéré, le 28/03/2012. Ont signé au registre tous les membres présents.

		Extrait du registre des délibérations de la COMMUNAUTE de COMMUNES des CEVENNES au MONT LOZERE
Nombre de conseillers		
en exercice:	15	
présents :	10	Séance du mercredi 28 mars 2012
ayant pris part		
à la délibération :	10	

L'an deux mille douze et le vingt huit mars à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

<u>Titulaires présents</u>: Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

<u>Suppléants présents</u>: Nils BJORNSON-LANGEN (Fraissinet-de-Lozère) suppléant de Dominique MOLINES ; Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

<u>Excusés</u>: Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon).

Jean-Paul VELAY a été nommé secrétaire de séance.

#### Objet : Construction d'une caserne de gendarmerie au Pont de Montvert, conditions de location

Le Président rappelle les termes de la délibération du 23 septembre 2009, il informe que les modalités de calculs des loyers de la Direction de la Gendarmerie Nationale ont changé et qu'en fonction des nouveaux éléments financiers du dossier, il y a lieu de délibérer pour l'actualiser.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Le conseil communautaire :

- « Conformément aux dispositions de la circulaire modifiée du Premier ministre en date du 28 janvier 1993 (J.O. du 31 janvier 1993), le loyer sera calculé selon le taux de 6% :
  - Soit du montant des coûts-plafonds en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la gendarmerie. A titre indicatif, ce montant s'établit actuellement à 811 442 euros, soit 4 unités-logements à 187 400 euros l'une et 1/3 d'unité-logement pour la quote-part du gendarme adjoint volontaire à 62 466.66 € l'une (1 quote-part équivalent à 1/3 d'unité-logement pour la quote-part du gendarme adjoint volontaire). Soit des dépenses réelles toutes taxes comprises si elles sont inférieures au montant des coûts plafonds ci-dessus.

Une majoration de loyer est autorisée pour tenir compte du surcoût lié à la nature du sol et aux contraintes architecturales. Cette majoration de loyer sera calculée selon le taux de 6% du montant toutes taxes comprises des dépenses réelles dûment justifiées et dans la limite de 5% du coût plafond servant de base de calcul du loyer. L'avis des services de France Domaine sur ces dispositions sera recueilli.

La valeur du terrain, estimée par les services de France Domaine dans la limite du prix d'acquisition, entrera dans l'économie de l'affaire.

Ce loyer sera stipulé invariable pendant toute la durée d'un bail de neuf ans. »

Cette délibération annule et remplace la délibération du 23 septembre 2009.

Ainsi fait et délibéré, le 28/03/2012. Ont signé au registre tous les membres présents.

		Extrait du registre des délibérations de la COMMUNAUTE de COMMUNES des CEVENNES au MONT LOZERE
Nombre de conseillers		
en exercice:	15	
présents :	10	Séance du mercredi 28 mars 2012
ayant pris part		
à la délibération :	10	

L'an deux mille douze et le vingt huit mars à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

<u>Titulaires présents</u>: Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère); Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort); Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon); Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert); Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort); Daniel MATHIEU (Président); Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère); Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon); Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

<u>Suppléants présents</u>: Nils BJORNSON-LANGEN (Fraissinet-de-Lozère) suppléant de Dominique MOLINES ; Maurice JEANNET (St Frézal-de-Ventalon).

<u>Excusés</u>: Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert); Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon); Richard METGE (St Maurice de Ventalon); Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère); Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert); Michel RIOU (St Maurice de Ventalon).

Jean-Paul VELAY a été nommé secrétaire de séance.

# Objet : dénomination de groupement de communes touristique

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme, notamment son article L.133-11,

Vu l'arrêté préfectoral en date du

Vu la circulaire du 3 décembre 2009 relative aux communes touristiques et aux stations classées précisant les points essentiels de la réforme et détaillant la procédure applicable aux communes souhaitant bénéficier de la dénomination de communes touristiques ou du classement en station de tourisme,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents

#### **DELIBERE**:

**Art. unique** – Autorisation est donnée à M. le président de solliciter la dénomination de groupement de communes touristiques selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 susvisé pour le territoire constitué des communes ci-après désignées :

- Fraissinet de Lozère,
- St Maurice de Ventalon,
- St Andéol de Clerguemort,
- St Frézal de Ventalon.

Ainsi fait et délibéré, le 28/03/2012. Ont signé au registre tous les membres présents.